



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°90/2013
DU 15 OCTOBRE 2013**

*Autorisant la réalisation
d'études pour les projets de
déchetteries*

L'an deux mille treize, le quinze octobre à neuf heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	
08 octobre 2013	
Date d'affichage :	
08 octobre 2013	

Résultats des votes

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

15 Octobre 2013

Affichage de la présente
délibération le :

23 OCT. 2013

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth		X	Elisa YAO THAM SAO
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANERPAU Viora		X	
18	TUEINUI Noël	X		
19	TICCHI William	X		
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
21	TAPUTU Karine		X	
22	TAURAA Stéphanie		X	Audrey DU SOUICH
23	TAVAE Imelda	X		
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama	X		
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	MERCERON Armelle	X		
30	FREBAULT Pierre		X	Théodore TETUAETARA
31	DOOM Yves		X	
32	TIRAO Aldo		X	William BENNETT
33	EBB-RAIOAOA Marie		X	Béatrice VERNAUDON
18		18	15	5

DELIBERATION N°90/2013 DU 15 OCTOBRE 2013

Autorisant la réalisation d'études pour les projets de déchetteries

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2224-5, L. 2224-13 à L. 2224-16 et L. 2313-1 ;
- VU Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU le courrier de consultation en date du 08 juillet 2013 portant sur les projets de déchetterie ;
- VU les quatre (4) offres réceptionnées le 27 août 2013 à l'hôtel de ville de Pirae ;
- VU le courrier en date du 02 septembre 2013 sollicitant le concours du comité de gestion ADEME-Polynésie française ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 15.10.2013

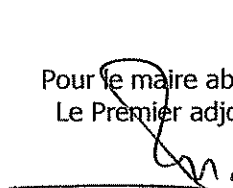
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	23
POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOpte :

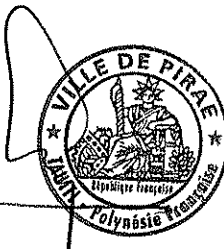
- Article 1^{er} :** La réalisation d'études portant sur les projets de « déchetterie transitoire » et de « déchetterie fixe » est approuvée. Le montant prévisionnel maximum de cette opération est estimé à 4.050 millions de francs pacifique (HT) ;
- Article 2 :** Le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer le(s) contrat(s) ainsi que les différents actes mettant en œuvre ces études ;
- Article 3 :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le maire absent
Le Premier adjoint



Mairai SUN



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le...21.OCT...2013..

et publication du ..23.OCT...2013...

Pour le maire absent,
Le Premier adjoint



Mairai SUN

